

## CONCOURS PHOTO - REGLEMENT

### **Photographiez le déplacement de la locomotive 4B9 !!**

*Une organisation : association photo « Mat ou Brillant ? »*

*association culturelle « La Tartuga »*

#### **ARTICLE 1**

Dans le cadre du Week-End musical 2011 dont le thème est « Gare », l'association « la Tartuga » et l'association « Mat ou brillant ? » ont décidé avec l'aval des instances municipales de Carnoules d'organiser un jeu-concours photographique dont le thème est « photographiez le déplacement de la locomotive 4B9 !! »

#### **ARTICLE 2**

Ce jeu-concours photographique se déroulera dans la nuit du 25 au 26 juillet lors du déplacement de la locomotive 4B9, symbole du passé ferroviaire de la commune de Carnoules. Il est du ressort des éventuels participants de se renseigner sur le lieu et l'heure précise de ce « déménagement ». Un article d'information sera malgré tout édité sur le blog de l'association « Mat ou Brillant ? » : [www.matoubrillant.org](http://www.matoubrillant.org) quelques jours avant l'évènement.

#### **ARTICLE 3**

Ce jeu-concours est ouvert à tous photographes amateurs de 15 à 105 ans. En raison de l'évènement, il est également ouvert aux membres des associations organisatrices à l'exception des présidents des deux structures.

#### **ARTICLE 4**

Ce jeu-concours récompensera la meilleure photographie prise au moment du déménagement de la locomotive 4B9 et seulement lors de ce déménagement. Les photographes concurrents auront toute latitude pour produire ladite image en particulier en ce qui concerne le matériel utilisé. Tout matériel susceptible de prendre une image est ainsi accepté. Ils devront par contre respecter strictement le périmètre de sécurité nécessaire à la manoeuvre de transfert de la locomotive. Tout manquement à cette impérieuse nécessité sera disqualificative.

## ARTICLE 5

Le photographe candidat ne devra donner qu'une seule image. Cette image devra être conforme aux exigences demandées par le jury à savoir :

- ne pas être modifiée ni retouchée,
- ne pas être hors sujet,
- ne pas porter atteinte à l'image des personnes (physiques et morales) et des biens,
- ne pas être choquante ni dégradante ...

## ARTICLE 6

Les photographies prises au cours de cette soirée/nuit devront être remises sous forme de fichier numérique au président de l'association « Mat ou brillant ? » : Michel LECOCQ ou bien envoyées à l'adresse suivante :

[info@matoubrillant.org](mailto:info@matoubrillant.org)

avant le **30 juillet, minuit**. Le photographe devra préciser avec quel matériel a été prise la photographie proposée. Toute image reçue après cette date sera refusée. Le photographe devra veiller :

- à envoyer ou donner son image sous extension jpeg compressée 8
- à nommée son image de la façon suivante « nom-prenom.jpeg ».
- à accompagner cette dernière d'un numéro de téléphone ou email actifs.

(pour tout renseignement : [info@matoubrillant.org](mailto:info@matoubrillant.org) ou : 06.06.42.13.48)

## ARTICLE 7

Un jury constitué de personnes du monde des arts n'ayant pas participé au concours et extérieures aux deux associations mais sous la bienveillante surveillance du président de l'association 'Mat ou Brillant ? » se réunira avant le samedi 6 août, date de rendu des résultats, pour délibérer. Son vote sera souverain et sans appel.

Seront ainsi retenus, dans l'ordre, les critères de classement suivants :

- Respect du sujet,
- Originalité dans la prise de vue,
- Esthétisme,
- Maîtrise technique.

A noter que les images seront rendu anonyme par un système de numérotation et que le président de l'association « Mat ou Brillant ? » ne pourra intervenir lors des délibérations sauf dans le cas d'un dysfonctionnement constaté.

## ARTICLE 8

trois photographes seront récompensés par l'association « Mat ou Brillant ? ». Le prix « **MoB** » sera ainsi décerné au photographe arrivé premier. L'association, par l'intermédiaire de son représentant, lui remettra un bon d'achat (au choix du gagnant) de 60 €. Le prix « **Tartuga** » récompensera le photographe arrivé second, L'association, par l'intermédiaire de son représentant, lui remettra un bon d'achat (au choix du gagnant) de 30 €. Un troisième prix , le prix « **4B9** » récompensera le plus méritant des photographes sur la base de critères précis que le jury ou son représentant dévoilera lors de la remise de ce prix. Le photographe distingué se verra remettre de la même façon un bon d'achat (au choix du gagnant) de 30 €. Les prix ne sont pas cumulables.

## ARTICLE 9

Les résultats seront affichés sur le panneau des associations, à Carnoules, à partir du 8 août et seront édités sur le site de l'association « Mat ou Brillant ? » à l'adresse suivante [www.matoubrillant.org](http://www.matoubrillant.org) . Les gagnants, à partir de la date d'affichage, auront 21 jours pour se manifester. L'association s'engage à envoyer ou remettre le bon d'achat à chacun des gagnants avant le 1<sup>o</sup> octobre 2011, minuit.

## ARTICLE 10

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ce jeu-concours à tout moment sans devoir justifier la raison de ce choix. Les images sélectionnées pourront faire l'objet d'une exposition/rétrospective. Les auteurs des images seront alors avertis par email ou téléphone et invités évidemment au vernissage de l'exposition.

Fait à Carnoules, le dimanche 1<sup>o</sup> mai 2011 pour le Week-end musical 2011 par Michel LECOCQ, auteur photographe et président de l'association « Mat ou Brillant ? ».

association « Mat ou Brillant ? »

[www.matoubrillant.org](http://www.matoubrillant.org)

Hôtel de ville

2 cours Victor Hugo

83660 Carnoules

Renseignement : [info@matoubrillant.org](mailto:info@matoubrillant.org) ou/et 06.06.42.13.48